

04 JAN. 2026

DECISION
**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE
SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

-Vu le statut régissant le personnel de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits

Alimentaires, tel qu'il a été modifié et complété ;

-Vu les procès-verbaux de délibération sur les résultats finaux du Concours de Promotion Interne donnant accès au grade de Médecin Vétérinaire Grade Exceptionnel. (Options : Santé Animale/ Sécurité, santé et technologie des matières animale et d'origine animale et Analyses et recherches vétérinaires)

Décide

Article unique : La liste des candidats déclarés admis définitivement, au Concours de Promotion Interne donnant accès grade de Médecin Vétérinaire Grade Exceptionnel, organisé le **30 Novembre 2025** est arrêtée comme suit :

MATRICULE	NOM	PRENOM	OPTIONS
1835202	ABBASSI	MAHA	SANTE ANIMALE
1835201	AKKAN	HALIMA	Sécurité, santé et technologie des matières animales et d'origine animale
1835258	BOUARFA	AISSAME	SANTE ANIMALE
1835229	BOUDDINE	JIHANE	SANTE ANIMALE
1835262	EL ALAOUI ISMAILI	ASSYA	Sécurité, santé et technologie des matières animales et d'origine animale
1835260	EL MAMOUN	LAMYAA	Analyses et recherches vétérinaires
1835266	EL MRINI	MERYEM	SANTE ANIMALE
1835261	EL OUAHDANI	NABIL	Sécurité, santé et technologie des matières animales et d'origine animale



1835227	ESSAYAGH ✓	MERIEM	SANTE ANIMALE
1835256	FATEH ✓	AMINA	SANTE ANIMALE
1835220	JAMMAR ✓	NOAMA	SANTE ANIMALE
1835265	KERROUM ✓	SALWA	SANTE ANIMALE
1835255	KHAMSY ✓	ZINEB	SANTE ANIMALE
1835301	KHLIFA ✓	MARYAM	SANTE ANIMALE
1835264	MENSOUR ✓	YOUSRA	SANTE ANIMALE
1835302	OUSTOUH ✓	AMAL	SANTE ANIMALE
1835228	QATIB ✓	KAWTAR	SANTE ANIMALE
1835257	SABRI ✓	SAFAA	Analyses et recherches vétérinaires ✓
1835182	TAIR ✓	AMAL	Sécurité, santé et technologie des matières animales et d'origine animale
1835208	TITA ✓	SOUMIA	SANTE ANIMALE
1835259	TOUFIQ ✓	ZINEB	SANTE ANIMALE

ONSSA
 Pour le Directeur Général de l'ONSSA
 et par déléation le Directeur Administratif
 et Financier
 Signé : Abdelfettah BENJELLOUN